



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NO.2025-03 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement intitulé **Règlement no.2025-03 sur le traitement des élus de la municipalité du canton de Westbury** a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 mars 2025.

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement avaient été donnés par le conseiller Pierre Reid lors de la séance ordinaire du 3 février 2025, conformément à la Loi.

Ce règlement a comme objet de remplacer le *Règlement 2018-03 sur le traitement des élus* afin d'y apporter les modifications relatives à la rémunération des membres du conseil, notamment afin d'établir les éléments suivants :

- Les modifications de la rémunération du maire et des conseillers municipaux suivants :

Maire		Conseillers	
Salaire		Salaire	
Avant	Après	Avant	Après
11 990,12 \$	14 602,77 \$	3 996,68 \$	4 867,56 \$
Allocation		Allocation	
Avant	Après	Avant	Après
5 995,00 \$	7 301,31 \$	1 998,36 \$	2 433,80 \$

- L'indexation annuelle prévue est fixée selon le calcul suivant :

Taux de l'*Indice des prix à la consommation* affiché sur le site de Statistique Canada de novembre de l'année précédente, auquel on ajoute 1,5 % ;

Cependant, un seuil d'indexation minimum et maximum est fixé à 2 % et 5 %, respectivement.

- Les modifications auront effets rétroactivement au 1^{er} janvier 2025 ;
- Advenant le cas où le maire suppléant doit remplacer le maire dans l'exercice de ses fonctions, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire.

Suivant la séance, une copie du règlement a été déposée mise à la disposition du public.

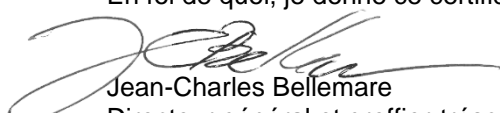
Fait à Westbury ce 4^e jour du mois de mars 2025


Jean-Charles Bellemare
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier-trésorier par intérim du canton de Westbury, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ce 4 mars 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour du mois de mars 2025.


Jean-Charles Bellemare
Directeur général et greffier-trésorier par intérim